# Bulletin Intérieur

## DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUILLET 1956

N° 87

## SOMMAIRE

## Décisions du 48ème Congrès National

PAGES

- Rapport général d'activité ; Rapports des Commissions Nationales de Contrôle et des Conflits ..... 3
- Commission de réintégration ..... 3
- Questions renvoyées au Comité Directeur ..... 4
- Confiance à Guy MOLLET et aux Ministres socialistes ..... 4
- Motions sur l'Algérie :
  - *majoritaire* ..... 4
  - *minoritaire* ..... 6
  - *votes des Fédérations* ..... 7
- Motion de politique intérieure ..... 8
- Motion de politique internationale ..... 9
- Adresse du 48e Congrès aux Travailleurs polonais en lutte ..... 9
- Motion politique d'Outre-Mer ..... 10
- Motion sur les Départements d'Outre-Mer ..... 10
- Les Délégations fraternelles ..... 11
- Election des organismes centraux ..... 12
  - *Comité Directeur* ..... 12
  - *Commission Féminine Nationale* ..... 12
  - *Commission Nationale de Contrôle* ..... 13
  - *Commission Nationale des Conflits* ..... 13

## ERRATA

- Rapport sur la Loi électorale (B.I. n° 85) ..... 14
- Proportionnelle dans la désignation des Organismes centraux (B.I. n°86) 14
- Articles révisés de nos Statuts (B.I. n° 86) ..... 14

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# *PASSEZ VOS COMMANDES A LA*

# Librairie Papeterie des Municipalités

Nos camarades trouveront ci-dessous la liste de quelques œuvres qu'ils peuvent y commander :

★

## NOUVEAUTES

BOURGUIBA (Habib). — *La Tunisie et la France* ..... 1.070 fr.

JULIEN (Ch.-André). — *L'Afrique du Nord en marche* ..... 970 fr.

BENNABI (Malek). — *Vocation de l'Islam (entre la tradition et le modernisme)* 525 fr.

FERNAU (F.-W.). — *Le réveil du monde musulman (350 millions d'hommes)* .... 640 fr.

GOGUEL (F.). — *Nouvelles études de sociologie électorale* ..... 695 fr.

KOLARZ (Walter). — *La Russie et ses colonies (L'impérialisme soviétique)* .... 1.045 fr.

KOLARZ (Walter). — *Les colonies russes d'Extrême-Orient (Iakoutes, Koriaks, Mongols, Aïnos, Bouriates... Peuples étranges)* ..... 690 fr.

LIDDERDALE (D.-W.-S.). — *Le Parlement français* ..... 845 fr.

PINEAU (Christian). — *Contes de je ne sais quand* ..... 530 fr.

PINEAU (Christian). — *Plume et le saumon* 530 fr.

PLIEVIER. — *Berlin (Avril-Mai 1945)* ..... 825 fr.

EPARVIER et VÉE (Gérard). — *Condamné, lève-toi (Journal d'un poliomyélitique)* 525 fr.

AUDRY (Colette). — *Léon Blum ou la politique du juste* ..... 480 fr.

CHAMBRE (Henri). — *Le marxisme en Union Soviétique* ..... 1.270 fr.

## L'AIR DU TEMPS

SCOTT. — *Scotland Yard* ..... 795 fr.

MARSHALL (Bruce). — *Un sou par homme (Des vrais Français vus par un vrai Anglais !...)* ..... 795 fr.

LARTEGUY. — *Les jeunes du monde devant la guerre* ..... 495 fr.

DUCLOUX. — *Le chantage à la trahison (11, Rue des Saussaies)* ..... 735 fr.

RIESS. — *Escale à Orly* ..... 635 fr.

***

KIRST. — *La révolte du caporal Asch* .... 645 fr.

KIRST. — *Les étranges aventures de guerre de l'adjudant Asch* ..... 645 fr.

KIRST. — *Le lieutenant Asch dans la débâcle* ..... 645 fr.

Les 3 volumes de 08/15, un chef-d'œuvre d'amère bouffonnerie.

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

TALLANDIER. — *Manuel de la révision de la liste électorale* ..... 1.145 fr.

TALLANDIER. — *Manuel formulaire des officiers de l'état-civil* ..... 995 fr.

ARMAND. — *A l'écoute de M. le Maire* .. 645 fr.

*Ces prix s'entendent port compris.*

■

POUR VOS fournitures de bureau.
POUR VOS fournitures scolaires.
POUR VOS bibliothèques.
Convocations, Impressions diverses.
Bustes, Insignes, Drapeaux...
Photographies, Disques... etc.

## LA LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITES

Téléph. : TRUdaine 66-70 **13, Rue de Maubeuge - Paris - 9ème** C. C. P. PARIS 6680-41

**... VOTRE LIBRAIRIE**

# LE 48e CONGRES NATIONAL

## VOTES ET RÉSOLUTIONS

*Le 48e Congrès National s'est tenu à Lille, "Palais de la Foire Commerciale" les 28, 29, 30 Juin et 1er Juillet 1956*

### ORDRE DU JOUR DU CONGRES

*Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut accepté par le Congrès :*

- **Examen des rapports statutaires.**

— *Rapport général d'activité ;*
— *Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;*
— *Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.*

- **Demandes de réintégration et examen de l'appel d'un camarade exclu.**
- **Situation politique générale (Intérieure ; Outre-Mer ; Internationale).**
- **Election des organismes centraux :**

— *Comité Directeur ;*
— *Commission Nationale des Conflits ;*
— *Commission Nationale de Contrôle ;*
— *Commission Féminine Nationale.*

⁂

### REPRESENTATION DES FEDERATIONS DANS LES ASSEMBLEES NATIONALES DU PARTI EN 1957

*Le Congrès a adopté le texte suivant :*

Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations, dans les Assemblées nationales du Parti en 1957, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ».

⁂

### RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE ; RAPPORTS DES COMMISSIONS NATIONALES DE CONTROLE ET DES CONFLITS

**A la suite de la discussion ces différents Rapports ont été adoptés à mains levées, à l'unanimité moins 4 voix contre pour le Rapport Général d'Activité, à l'unanimité pour les Rapports des Commissions Nationales des Conflits et de Contrôle. Toutefois, la proposition de la C.N. de Contrôle tendant au relèvement du prix du feuillet annuel et des pourcentages imposés de timbres II et III a été renvoyée au Comité Directeur pour étude et propositions à faire au prochain Congrès National.**

⁂

### COMMISSION DE REINTEGRATION

Sur rapport de Rémy Sicard, secrétaire de la Commission Nationale des Conflits, au nom de la Commission de Réintégration désignée par le Congrès et composée des camarades D. Mayer (Seine), C. Delabre (P.-de-C.), J. Courtois (Jura), L. Boutbien (Indre), M. Pivert (Seine), M. Bertrand (Nord), J. J. Marzorati (Sarthe), Garnier (Seine), P. Rimbert (Seine), P. Herbaut (secrétaire général adjoint), le Congrès a pris les décisions suivantes :

#### a) CAS ALFRED BASQUIN (Somme)

Réadmission prononcée à mains levées à l'unanimité.

#### b) CAS DUBOIS (Ardèche), FEVRIER et CHAUFFET (Rh.)

La proposition de la Commission, tendant au renvoi de ces demandes pour examen et décision à un prochain Conseil National ayant sur cette question pouvoir de Congrès, a été adoptée par 1.938 mandats contre 1.175 et 592 abstentions (3 Fédérations représentant 15 mandats n'ont pas pris part au vote).

**LES FEDERATIONS ONT AINSI VOTE**

POUR LE RENVOI :

A.E.F. : 5 ; AIN : 6 ; AISNE : 30 ; AUDE : 72 ; AVEYRON : 16 ; BONE: 5; CHER: 18; CONSTANTINE: 16; CORSE: 8; COTE D'OR: 14 ; DROME : 9 ; HAUTE-GARONNE : 82 ; GERS : 12 ; GIRONDE: 88 ; HERAULT : 62 ; ILLE-ET-VILAINE : 12 ; INDRE : 31 : INDRE-ET-LOIRE :21 ; JURA : 13 ; LA GUADELOUPE : 44 ; LANDES : 34 ; MADAGASCAR : 6 ; MARTINIQUE : 5 ; MORBIHAN : 24 ; NORD: 408 ; ORAN : 31 ; PAS-DE-CALAIS : 378 ; HAUT-RHIN : 43°; SEINE : 250 ; SEINE-MARITIME :21 ; TARN : 24 ; TARN-ET-GARONNE : 7 ; TUNISIE : 6 ; VIENNE : 7 ; HAUTE-VIENNE : 123.

CONTRE LE RENVOI :

AIN : 6 ; ALGER : 9 ; ALLIER : 37 ; ALPES-MARITIMES : 14 ; ARDECHE : 7 ; ARDENNES : 31 ; ARIEGE : 33 ; AUBE : 15 ; BELFORT : 13 ; CANTAL : 7 ; CHARENTE : 8 ; CHARENTE-MARITIME : 26 ; CORREZE : 11 ; COTE-D'IVOIRE : 16 ; COTES-DU-NORD : 25 ; CREUSE : 15 ; DORDOGNE : 65 ; DROME : 13 ; EURE-ET-LOIR : 13 ; FINISTERE : 34 : GUINEE : 5 ; ISERE : 39 ; LOIR-ET-CHER : 21 ; LOIRE ; 5 ; HAUTE-LOIRE : 6 ; LOIRE-INFERIEURE : 22 ; LOIRET : 8 ; LOT : 5 ; LOT-ET-GARONNE : 18 ; MAINE-ET-LOIRE : 11 ; MANCHE : 21 ; MAROC : 17 ; MAYENNE : 5 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 28 ; MOSELLE : 12 ; NIEVRE : 19 ; OISE : 21 ; ORNE : 5 ; PUY-DE-DOME : 25 ; BASSES-PYRENEES : 14 ; PYRENEES-ORIENTALES : 48 ; BAS-RHIN : 27 ; RHONE : 20 ; HAUTE-SAONE : 6 ;SAONE-ET-LOIRE : 16 ; SARTHE : 14°; SAVOIE : 14 ; HAUTE-SAVOIE : 6 ; SEINE : 4 ; SEINE-MARITIME : 11 ; SEINE-ET-MARNE : 16 ; SEINE-ET-OISE : 106 ; DEUX-SEVRES : 14 : SOMME : 62 ; TARN : 14 ; VAR : 69 ; VAUCLUSE : 11 ; YONNE : 12.

ABSTENTIONS :

BASSES-ALPES : 7 ; BOUCHES-DU-RHONE : 336 · DOUBS : 26 ; GARD : 75 ; MARNE : 19 ; HAUTESPYRENEES : 14 ; SENEGAL : 101 ; VENDEE : 14.

ABSENTS :

HAUTES-ALPES :5 ; VOSGES : 5 ; REUNION : 5.

### c) CAS P. BECHARD (Gard)

A mains levées, le Congrès a décidé de charger la Commission Nationale des Conflits de faire un Rapport sur les faits nouveaux survenus depuis le 9 novembre 1955 et de soumettre la demande de réintégration de P. Béchard au prochain Conseil National ayant sur cette question pouvoir de Congrès.

### d) CAS CAPDEVILLE (Seine-Maritime)

A mains levées, le Congrès a décidé de transmettre le dossier, pour une instruction plus complète, à la Commission Nationale des Conflits avec mission d'établir un Rapport sur cet appel et de le présenter au prochain Conseil National ayant sur cette question pouvoir de Congrès.

## QUESTIONS RENVOYÉES AU COMITÉ DIRECTEUR

Le Congrès a décidé de renvoyer au Comité Directeur les Motions et Résolutions suivantes :

— *Motions de la Manche, du Puy-de-Dôme et de la Seine-et-Marne sur les incidents survenus au groupe Parlementaire ;*

— *Motion de la Charente pour la création d'une Commission spéciale chargée de contrôler l'évolution politique et sociale Outre-Mer ;*

— *Motion (Monnerville, St-Fort, P. Charles) sur la politique du Parti dans les Départements d'Outre-Mer ;*

— *Motion de la Marne et de l'Ille-et-Vilaine sur les conclusions politiques à tirer des événement issus du XX° Congrès du Parti communiste russe ;*

— *Résolution sur le fonctionnement de la Commission des Affaires Internationales ;*

— *Résolution de Lamarque-Cando et Weil-Raynal sur l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil National de la Révision Constitutionnelle et de la loi électorale ;*

— *Résolution de l'Indre sur les questions de trésorerie et une Motion sur la couleur des timbres mensuels ;*

— *Motion de quelques camarades de la Seine sur la coordination de l'action syndicale et politique.*

## Confiance à Guy Mollet et aux Ministres Socialistes

*Le texte ci-après a été adopté, à mains levées, à l'unanimité moins 1 voix contre et 7 abstentions.*

LE 48e Congrès National du Parti Socialiste, réuni à Lille les 28, 29, 30 juin et le 1er juillet 1956, félicite Guy MOLLET, Président du Conseil et les camarades délégués au Gouvernement pour les résultats déjà obtenus dans les divers domaines et leur renouvelle l'assurance de sa fraternelle confiance pour l'action future à entreprendre et définie dans les Résolutions votées en conclusion de ses travaux.

## MOTION SUR L'ALGÉRIE

*Le texte ci-après, rapporté par P. COMMIN, a été adopté par 3.308 mandats contre 363 à un texte rapporté par A. PHILIP et 44 abstentions.*

DEPUIS le 47e Congrès National, la situation en Algérie s'est aggravée. Toute à sa légitime angoisse, l'opinion publique française tend à perdre de vue les erreurs monstrueuses que l'esprit EGOISTE DU COLONIALISME A INSPIREES.

Le Parti rappelle les avertissements nombreux lancés par ses Congrès successifs.

Le sabotage du projet BLUM-VIOLETTE, comme la non application du statut de 1947, marquent les étapes de la carence coupable de ceux qui se sont toujours refusés à

comprendre l'évolution de la situation algérienne.

La dissolution de l'Assemblée Nationale, par M. Edgar Faure, entraînant, depuis le 2 décembre 1955, la disparition de toute représentation algérienne au sein de cette Assemblée, l'absence de Gouvernement en France, pendant cette période, ont laissé l'Algérie dans un abandon qui a favorisé le déchaînement du terrorisme dont le paroxisme était atteint au moment de la formation du Gouvernement Guy MOLLET.

Placé devant un héritage lourd de menaces pour l'avenir de l'Algérie et de la France, le Parti Socialiste ne s'est pas dérobé à son devoir ; dans son Congrès National Extraordinaire du 15 janvier 1956, il a eu le mérite et le courage de définir une politique algérienne entièrement nouvelle.

Cette politique a pour grands objectifs :

— *rétablir la Paix ;*

— *dégager, par des élections libres au Collège unique, les interlocuteurs légitimes et qualifiés ;*

— *négocier avec ces interlocuteurs, sur un plan de stricte égalité, un nouveau Statut de l'Algérie, reconnaissant et respectant la personnalité algérienne, ledit Statut ne pouvant, en tout état de cause, être défini unilatéralement ;*

— *établir les liens indispensables avec la France.*

Cette politique s'oppose aussi bien aux prétentions des réactionnaires et colonialistes qu'aux manœuvres des partisans de l'abandon pure et simple.

Dans des conditions certes fort différentes, mais de façon indiscutable, le Gouvernement français doit lutter sur deux fronts en Algérie : contre les rebelles et contre les ultras du colonialisme, qui s'opposent à la réconciliation franco-musulmane et à la création d'une Algérie nouvelle.

Le Congrès tient à souligner que les mesures militaires, adoptées simultanément aux mesures d'ordre économique et social par le Gouvernement, sont essentiellement destinées à une tâche de Paix.

Il rappelle que ces mesures militaires, que le Gouvernement a été contraint de prendre, sont dictées par la nécessité d'assurer la projection des vies humaines et de créer les conditions politiques qui permettront de promouvoir de nouveaux rapports entre la France et l'Algérie.

Le Congrès salue les jeunes soldats qui assument courageusement leur mission pacificatrice et dont le comportement humain et les initiatives généreuses rendent à la France son vrai visage auprès des populations musulmanes.

Il demande au Gouvernement de continuer à veiller avec le plus grand soin à ce que la justice soit égale pour tous, à ce que des représailles ne soient jamais exercées.

*
**

LES pouvoirs spéciaux doivent permettre d'amorcer des réformes qui, lorsqu'elles seront entièrement réalisées, créeront en Algérie une situation irréversible et témoigneront de la volonté française de promouvoir une politique de progrès social et de lutte contre la misère.

Dans l'immédiat, et sans attendre le statut de l'Algérie nouvelle, le Congrès national demande au Gouvernement d'accélérer et d'approfondir ces réformes dans tous les domaines, politique, économique, financier, social et administratif.

### SUR LE PLAN POLITIQUE :

— Rompre de façon nette et définitive avec ceux qui ont régné, dans le passé, par la puissance de leur fortune, de leur influence et de leur presse, sur la politique de la France en Algérie ;

— Prendre des mesures sévères allant jusqu'à l'interdiction contre la presse qui a toujours servi les intérêts des maîtres de l'Algérie, qui excite à la haine et s'oppose à la politique de rapprochement franco-musulmane et, au besoin, décider l'expulsion d'Algérie de ceux qui dirigent et animent cette presse.

### SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER :

La réforme agraire, qui ne saurait permettre aux gros propriétaires d'exploiter la procédure à des fins spéculatives, doit être hâtée en réduisant au strit minimum les délais d'application.

Cette réforme doit être fondée sur l'expropriation des grands domaines féodaux, une redistribution des terres et une reconversion rationnelle des cultures.

Une fiscalité plus juste doit être appliquée rigoureusement à ceux qui ont bénéficié jusqu'ici de scandaleux privilèges.

Les oppositions de toutes sortes, politiques et juridiques, doivent être brisées.

### SUR LE PLAN SOCIAL :

Il faut poursuivre une politique hardie de réformes pour vaincre l'injustice et la détresse des masses.

### SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :

Sur le plan administratif, il ne suffit pas de déplacer certains fonctionnaires. Pour gagner la confiance des populations autochtones, il faut d'abord procéder à une épuration indispensable, puis promouvoir dans les délais les plus courts des cadres nouveaux désignés sans distinction de race ou de religion, animés par la volonté d'appliquer sans réserve une politique entièrement nouvelle.

Dans les secteurs où le calme est rétabli, il convient de permettre aux divers éléments de la population de prendre en mains immédiatement la gestion directe des intérêts locaux et régionaux. Il faut accorder à ces collectivités des pouvoirs réels et accrus ; ainsi les populations seront amenées, conformément au préambule de la Constitution, à s'administrer elles-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Dès maintenant il faut dissoudre rapidement les trop nombreuses Municipalités qui sont un des instruments les plus efficaces de la domination colonialiste et un des écrans les plus nuisibles entre les Européens et les Musulmans.

De telles mesures montreront en outre le double souci de la France de ne plus revenir à une situation condamnée par l'évolution historique et d'aider l'Algérie à devenir un pays moderne.

Le Congrès demande au Gouvernement de mettre davantage en valeur, devant l'opinion publique métropolitaine et algérienne, l'aspect positif des réformes déjà en cours d'exécution.

MAIS LA SOLUTION D'ENSEMBLE DU PROBLEME ALGERIEN NE PEUT ETRE QUE POLITIQUE ;

Une représentation démocratique des divers éléments de la population algérienne doit être obtenue grâce à des élections libres, au collège unique. Ces élections seront organisées par une Commission composée de personnalités indiscutables. Elles seront contrôlées par des Délégués des Partis politiques algériens et métropolitains.

Ces interlocuteurs légitimes étant ainsi désignés, alors devra s'instaurer la négociation sur le futur Statut de l'Algérie.

Discuté sur un plan d'égalité et résultant d'une libre confrontation, ce Statut ne saurait être défini a priori dans ses détails.

MAIS L'HEURE EST MAINTENANT VENUE d'en préciser l'orientation générale.

***

LE Parti Socialiste déclare que les représentants de la France républicaine devront, au cours d'une telle discussion, s'inspirer des principes suivants :

a) Assurer la COEXISTENCE des populations d'origine ethnique différente et la protection des MINORITES ; garantir L'EGALITE COMPLETE DES DROITS ET DES DEVOIRS entre tous les habitants de l'Algérie ; organiser le partage équitable des RESPONSABILITES, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES.

b) Assurer à l'Algérie, dans le cadre ainsi tracé, UNE LARGE AUTONOMIE DE GESTION, garantie par des INSTITUTIONS INTERNES DISPOSANT D'UN POUVOIR EXECUTIF ET D'UN POUVOIR LEGISLATIF.

c) Créer des LIENS INSTITUTIONNELS SOLIDES avec la France métropolitaine dans l'intérêt supérieur des deux pays.

En tout état de cause, LA NEGOCIATION SUR LE STATUT FUTUR DE L'ALGERIE ne peut s'engager qu'avec LES REPRESENTANTS LIBREMENT CHOISIS PAR LA POPULATION ALGERIENNE.

Par contre, POUR METTRE FIN A L'EFFUSION DE SANG DANS LES DELAIS LES PLUS BREFS, c'est avec ceux qui se battent qu'il convient de discuter du « cessez-le-feu ».

Le Congrès National constate avec une profonde satisfaction que le Gouvernement à direction socialiste a lancé des appels successifs dans ce sens et qu'il est prêt, pour y parvenir, à favoriser les contacts officiels et directs.

Le Congrès demande au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour aboutir au « cessez-le-feu », étape préliminaire et condition première d'un règlement d'ensemble.

La volonté et la politique du Socialisme français, ainsi clairement définies et affirmées, doivent inciter à la recherche d'une solution pacifique tous les Algériens soucieux de justice et de liberté, y compris ceux des rebelles qui, poussés par le désespoir, ont de bonne foi recouru à la violence comme le moyen de satisfaire leurs aspirations.

***

SALUANT AVEC TRISTESSE TOUTES LES VICTIMES INNOCENTES, LE CONGRES NATIONAL LANCE UN APPEL SOLENNEL AUX ALGERIENS QUI ONT PRIS LES ARMES POUR QU'ILS ACCEPTENT LE « CESSEZ-LE-FEU » ET POUR QU'ILS REPONDENT A UN GOUVERNEMENT DONT TOUTE LA POLITIQUE INSPIREE PAR UN HAUT IDEAL DEMOCRATIQUE ET HUMAIN LEUR GARANTIT UNE VERITABLE EMANCIPATION AU SEIN D'UNE FRATERNELLE COMMUNAUTE FRANCO-ALGERIENNE.

***

NOTA. — Le dernier paragraphe de ce texte (en lettres capitales) avait été préalablement **adopté à l'unanimité.**

## TEXTE DE LA MINORITE (Rapporté par A. Philip)

DEVANT le déroulement tragique des événements d'Algérie, le Congrès constate qu'il est urgent de défendre les mesures qui permettront de rétablir la Paix.

A cet effet, il importe d'abord de constater le fait de la coexistence, sur le même territoire, de deux Communautés nationales qui reconnaissent l'une et l'autre l'Algérie comme leur Patrie. Ces deux Communautés doivent coopérer, dans l'égalité des droits et des devoirs des individus, dans le cadre d'institutions communes, disposant du pouvoir législatif et exécutif, qui leur permettront d'assurer la gestion de leurs propres affaires et de maintenir des liens organiques solides avec la France métropolitaine.

Pour atteindre ce but, le Congrès fait confiance aux Délégués du Parti au Gouvernement pour rechercher le cessez-le-feu avec tous ceux, sans monopole ni exclusive, avec lesquels le contact pourra être établi, à l'échelon le plus élevé, afin d'avoir la garantie que le cessez-le-feu sera respecté.

Les discussions engagées à cet effet seront immédiatement suivies de pré-négociations générales permettant de libres élections au collège unique et de dégager les principales options sur lesquelles le corps électoral aura à se prononcer ; les interlocuteurs légitimes étant alors désignés, la négociation d'ensemble pourra s'engager sur le futur Statut de l'Algérie.

Pour préparer efficacement la négociation et éviter que la politique de Paix du Gouvernement soit sabotée, il importe que l'autorité républicaine soit établie sans conteste sur le territoire algérien ; il faut assurer la libération de tous les emprisonnés ou internés non inculpés, rompre définitivement avec ceux qui ont régné jusqu'ici sur la politi-

que française en Algérie, dissoudre rapidement les trop nombreuses municipalités qui ont servi la domination colonialiste, procéder à une véritable épuration des fonctionnaires qui, à tous les échelons et dans tous les secteurs, ont la confiance des ultras du colonialisme, empêcher que soient injustement engagées des poursuites contre les Français libéraux qui ont l'estime des Musulmans et pourront demain servir à rétablir le climat de confiance entre eux et nous.

Ainsi seront créées les conditions psychologiques qui permettront le cessez-le-feu et l'ouverture de négociations dans le cadre d'une entente franco-algérienne retrouvée et rénovée.

***

## LES FEDERATIONS ONT AINSI VOTE :

**TEXTE MAJORITAIRE** (P. COMMIN) :

A.E.F. : 5 ; AIN : 5 ; AISNE : 25 ; ALGER : 9 ; ALLIER : 30 ; BASSES-ALPES : 7 ; HAUTES-ALPES : 5 ; ALPES-MARITIMES : 12 ; ARDECHE : 2 ; ARDENNES : 13 ; ARIEGE : 33 ; AUBE : 11 ; AUDE : 72 ; AVEYRON : 16 ; BELFORT : 13 ; BOUCHES-DU-RHONE : 336 ; BONE : 5 ; CANTAL : 6 ; CHARENTE : 8 ; CHARENTE-MARITIME : 23 ; CHER : 6 ; CONSTANTINE : 16 ; CORREZE : 11 ; CORSE : 7 ; COTE-D'OR : 14 ; COTE-D'IVOIRE : 16 ; CREUSE : 15 ; DORDOGNE : 65 ; DOUBS : 26 ; DROME : 11 ; EURE : 7 ; EURE-ET-LOIR : 12 ; FINISTERE : 33 ; GARD : 65 ; HAUTE-GARONNE : 55 ; GERS : 9 ; GIRONDE : 76 ; HERAULT : 52 ; ILLE-ET-VILAINE : 12 ; INDRE : 31 ; INDRE-ET-LOIRE : 18 ; ISERE : 22 ; JURA : 12 ; LA GUADELOUPE : 44 ; LANDES : 34 ; LOIR-ET-CHER : 21 ; LOIRE : 5 ; HAUTE-LOIRE : 5 ; LOIRE-INFERIEURE : 20 ; LOIRET : 8 ; LOT : 5 ; LOT-ET-GARONNE : 18 ; MADAGASCAR : 6 ; MAINE-ET-LOIRE : 7 ; MANCHE : 12 ; MARNE : 12 ; MAROC : 17 ; MARTINIQUE : 5 ; MAYENNE : 5 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 22 ; MORBIHAN : 24 ; MOSELLE : 12 ; NIEVRE : 3 ; NORD : 406 ; OISE : 16 ; ORAN : 31 ; ORNE : 5 ; PAS-DE-CALAIS : 378 ; PUY-DE-DOME : 24 ; BASSES-PYRENEES : 14 ; HAUTES-PYRENEES : 14 ; PYRENEES-ORIENTALES : 48 ; REUNION : 5 ; BAS-RHIN : 20 ; HAUT-RHIN : 43 ; RHONE : 13 ; HAUTE-SAONE : 5 ; SAONE-ET-LOIRE : 16 ; SARTHE : 14 ; SAVOIE : 14 ; SEINE : 146 ; SEINE-MARITIME : 20 ; SEINE-ET-MARNE : 14 ; SEINE-ET-OISE : 88 ; SENEGAL : 101 ; DEUX-SEVRES : 14 ; SOMME : 61 ; TARN : 38 ; TARN-ET-GARONNE : 7 ; TUNISIE : 6 ; VAR : 69 ; VAUCLUSE : 11 ; VENDEE : 14 ; VIENNE : 7 ; HAUTE-VIENNE : 123 ; YONNE : 11.

**TEXTE MINORITAIRE** (A PHILIP) :

AIN : 7 ; AISNE : 5 ; ALLIER : 7 ; ALPES-MARITIMES : 2 ; ARDECHE : 5 ; ARDENNES : 18 ; AUBE : 4 ; CANTAL : 1 ; CHARENTE-MARITIME : 3 ; CHER : 12 ; CORSE : 1 ; COTES-DU-NORD : 25 ; DROME : 2 ; EURE : 2 ; EURE-ET-LOIR : 1 ; FINISTERE : 1 ; GARD : 10 ; GERS : 9 ; GIRONDE : 12 ; GUINEE : 5 ; HERAULT : 10 ; INDRE-ET-LOIRE : 3 ; ISERE : 17 ; JURA : 1 ; HAUTE-LOIRE : 1 ; LOIRE-INFERIEURE : 2 ; MAINE-ET-LOIRE : 4 ; MANCHE : 9 ; MARNE : 7 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 5 ; NIEVRE : 16 ; NORD : 2 ; OISE : 5 ; PUY-DE-DOME : 1 ; BAS-RHIN : 7 ; RHONE : 7 ; HAUTE-SAONE : 1 ; HAUTE-SAVOIE : 6 ; SEINE : 95 ; SEINE-MARITIME : 12 ; SEINE-ET-MARNE : 2 ; SEINE-ET-OISE : 18.

**ABSTENTIONS :**

HAUTE-GARONNE : 27 ; GERS : 1 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 1 ; SEINE : 13 ; SOMME : 1 ; YONNE : 1.

**ABSENTS :**

VOSGES : 5.

***

**Nota :** La Fédération des Vosges a indiqué ultérieurement sa volonté de porter 1 mandat sur la motion majoritaire et 4 sur la motion minoritaire.

# Motion de politique intérieure

*Le texte ci-après a été adopté, à mains levées, à l'unanimité.*

LE Congrès se félicite de l'application rapide du programme social immédiat du Parti : trois semaines de congés, réduction d'un tiers des abattements de zones ,Fonds National de Solidarité, etc...

Sans méconnaître que la situation actuelle ne permet pas d'accroître les charges financières, le Congrès demande la réalisation des nombreuses réformes sociales qui n'entraînent de surcharge ni sur les prix, ni sur le budget de l'Etat telles que la médiation en matière de conflits du travail, le statut des travailleurs à domicile, la réadaptation et le classement des diminués physiques, les congés d'éducation ouvrière, la réforme hospitalière par étapes à 80 % des frais médicaux exposés par les assurés sociaux grâce à la fixation des honoraires médicaux et à des ressources dégagées à l'intérieur de la Sécurité Sociale.

Le Congrès se félicite aussi du prochain dépôt, par le Gouvernement, du projet de loi cadre préparé par Bernard CHOCHOY, qui donnera une impulsion nouvelle à la construction de logements populaires en l'organisant sur plusieurs années et en l'engageant dans la voie d'une industrialisation très poussée.

⁂

LE Congrès, constatant le fléchissement du revenu agricole imputable dans une large mesure à la structure attardée de notre économie rurale et aggravé cette année par des conditions climatiques désastreuses,

— souhaite qu'il y soit porté remède par une remise en ordre des prix agricoles et industriels, par l'organisation des marchés des produits agricoles et par un aménagement des circuits de distribution susceptible de garantir un pouvoir d'achat amélioré aux paysans comme aux consommateurs.

⁂

LE Congrès approuve sans réserve la détermination inflexible du Gouvernement de contenir par tous les moyens la poussée des prix et d'écarter toute idée de dévaluation. Il invite toutes les Sections du Parti à intensifier leur propagande pour que l'opinion publique comprenne la nécessité des sacrifices à l'heure où des milliers de jeunes hommes ont quitté leur situation et leur famille pour accomplir leur devoir et pour qu'elle soutienne le combat du Gouvernement pour le maintien de la stabilité monétaire.

Il enregistre avec satisfaction l'engagement pris par RAMADIER de déposer, dans quelques semaines, un projet de réforme fiscale conforme aux objectifs de simplification, d'efficacité et de justice définis dans la déclaration d'investiture. L'aggravation du fardeau fiscal rend plus que jamais nécessaire la refonte d'un système caractérisé par de multiples exonérations de droit ou de fait.

Seule une rénovation des méthodes de contrôle (allant jusqu'à la création d'un corps d'experts fiscaux assermentés, dont l'intervention facultative pour garantir la sincérité des déclarations vaudrait aux contribuables des avantages substantiels) peut assurer le recul de la fraude et conduire à une diminution progressive du taux des impôts par l'élargissement de leur assiette.

⁂

LE Congrès, convaincu que l'œuvre néfaste de la précédente législature crée un obstacle insurmontable sur la voie de la paix religieuse et scolaire, invite le Groupe Parlementaire à poursuivre fermement l'abrogation des lois Marie-Barangé et le Gouvernement à restaurer en toute occasion la laïcité de l'Etat.

Il exprime le vœu qu'une réforme profonde de l'enseignement soit votée avant la fin de l'année et que, dès maintenant, soit accéléré le recrutement des maîtres et la construction des locaux scolaires.

Il invite l'opinion publique à se rassembler autour des grandes tâches républicaines que sont la scolarisation des territoires d'Outre-Mer et l'épanouissement de toutes les formes de culture populaire.

⁂

ENFIN, le Congrès félicite le Président du Conseil d'avoir pris position, dans sa déclaration d'investiture et dans son discours d'Arras, en faveur de modifications constitutionnelles permettant de renforcer la stabilité du pouvoir exécutif et, par là même, d'affermir l'autorité de l'Etat républicain.

Il donne mandat au Groupe Parlementaire de prendre les initiatives nécessaires pour proposer, dans les plus brefs délais, les retouches qui s'imposent. Celles-ci devront viser en premier lieu le titre VIII relatif à l'Union Française, le renforcement de la stabilité gouvernementale et, en dernier lieu, la procédure de révision.

Le Congrès fait entièrement confiance au Groupe Parlementaire et au Comité Directeur pour le cas où des décisions définitives devraient être prises dans des délais qui ne permettraient pas la réunion d'un Conseil National

# Motion de politique internationale

*Texte adopté à mains levées, à l'unanimité moins trois abstentions.*

LE Congrès National :

Se félicite de l'orientation donnée, sous la direction de Christian PINEAU, à notre diplomatie, dans le sens de l'indépendance de la politique française au sein de la Communauté atlantique et d'un plus grand effort en vue de mettre fin à la guerre froide et de réaliser un rapprochement entre les peuples.

Il donne mandat au Gouvernement de continuer, dans le respect des alliances traditionnelles de la France, ses tentatives en vue d'accentuer la détente internationale.

Considérant avec intérêt les événements récents survenus dans la politique intérieure soviétique, dont ni l'objet ni la portée ne sauraient être réduits à une simple manœuvre de politique internationale, il exprime l'espoir que la politique extérieure soviétique fournira les preuves concrètes de ce changement et que, progressant dans cette voie, le peuple russe, se libérant d'un système de dictature, trouvera le chemin de la Démocratie.

Il approuve le Gouvernement et Jules MOCH de l'action persévérante qu'ils ont menée pour aboutir à un accord sur les règles d'un contrôle international efficace et permanent, condition de tout désarmement général. Il les invite à continuer à rechercher des solutions de synthèse sur la base du projet franco-britannique présenté au sous-comité du Désarmement.

Il considère que le « PLAN PINEAU » de création d'une agence économique mondiale, dans le cadre des Nations-Unies, est de nature à faciliter l'aide aux pays sous-développés, dans le respect de leur indépendance politique, et de créer ainsi, en collaboration avec eux, un véritable esprit de coopération internationale.

La diplomatie active pratiquée à l'égard des jeunes Etats d'Asie contribuera, d'autre part, à dissiper les équivoques entretenues notamment sur les véritables mobiles de la politique de l'Union Française.

Le Congrès invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour maintenir la Paix dans le Moyen-Orient et tenter de régler, dans le cadre du Conseil de Sécurité, les différends entre Israël et les Etats arabes.

Aucune arme ne devra être livrée à des Etats dont la volonté d'expansion constitue un danger pour la Paix.

Le Congrès félicite le Gouvernement, et en particulier Alain SAVARY, de son action en vue d'établir avec la Tunisie et le Maroc, devenus indépendants à la suite de la déclaration de La Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, des liens d'interdépendance fondés sur l'amitié réciproque et la conscience des intérêts communs.

Dans le cadre de la construction européenne,

Le Congrès fait confiance aux camarades délégués au Gouvernement pour aboutir à l'institution, entre le plus grand nombre possible de pays européens, d'une coopération atomique efficace.

Il leur demande de poursuivre les négociations en vue d'aboutir à la rédaction du traité instituant l'Euratom en conformité des principes posés dans la déclaration d'investiture de Guy MOLLET, et sur la base du rapport de Bruxelles. Parallèlement, le Gouvernement s'emploiera à développer la coopération atomique au sein de l'O.E.C.E., tout en facilitant à chaque pays membre de cet organisme, ou même à des Etats non membres, la possibilité de participer ou de s'associer à l'Euratom.

Le Congrès insiste sur la nécessité de donner pendant une longue durée un caractère exclusivement pacifique à l'industrie atomique européenne.

En ce qui concerne le Marché Commun, le Congrès rappelle que l'adhésion souhaitable de la France doit être subordonnée à un accord sur l'harmonisation des charges sociales et fiscales ainsi que sur l'inclusion des Territoires d'Outre-Mer dans l'organisation envisagée.

Enfin, le Congrès constate avec satisfaction que les événements internationaux actuels confirment indiscutablement la vérité éclatante des affirmations du Socialisme démocratique, meilleur artisan de la Paix et de la Liberté.

# Adresse aux travailleurs Polonais en lutte

*Texte adopté à mains levées, à l'unanimité.*

LE Parti Socialiste S.F.I.O., réuni en Congrès national à LILLE, adresse son salut fraternel aux travailleurs polonais en lutte pour l'amélioration de leurs conditions d'existence et pour la reconquête de leurs libertés perdues.

Il exprime sa solidarité totale avec les familles des ouvriers polonais couchés sur le pavé de Poznan.

# Motion Politique d'Outre-Mer

*adoptée à l'unanimité*

LE CONGRES SE FELICITE QUE LE PARLEMENT AIT, GRACE A L'ACTION TENACE DE GASTON DEFFERRE, ADOPTE DEFINITIVEMENT LA LOI-CADRE CONCERNANT L'OUTRE-MER, QUI DOIT PERMETTRE D'OPERER RAPIDEMENT D'IMPORTANTES REFORMES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES, FACILITANT L'ACCESSION DES POPULATIONS A LA GESTION DE LEURS PROPRES AFFAIRES AU SEIN D'UNE UNION LIBREMENT CONSENTIE.

EN MEME TEMPS QUE L'ELARGISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DES ASSEMBLEES TERRITORIALES, IL EST NECESSAIRE DE REALISER UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TRAVAIL LEGISLATIF, NOTAMMENT EN DOTANT L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE DE POUVOIRS EFFECTIFS ETENDUS, SANS TOUTEFOIS METTRE EN CAUSE LA SOUVERAINETE DU PARLEMENT.

OPPOSE A TOUTE POLITIQUE DITE « D'ABANDON », LE PARTI SOCIALISTE PROCLAME QUE SUR TOUS LES PLANS DOIT ETRE POURSUIVIE UNE POLITIQUE D'EVOLUTION FONDEE SUR L'EGALITE ET LA LOYAUTE, EN VUE DE DEVELOPPER AVEC LES PEUPLES D'OUTRE-MER LES RAPPORTS DE COMPREHENSION MUTUELLE ET DE PLEINE CONFIANCE, GAGE D'UNION ET DE SOLIDARITE.

# MOTION SUR LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

*adoptée à l'unanimité*

LE Congrès demande que soit accélérée, dans les Départements d'Outre-Mer, l'application de la législation métropolitaine.

# Les Délégations Fraternelles

*Treize Délégués, représentant les Partis de l'Internationale Socialiste, de la Conférence Socialiste Asiatique, de l'Union Socialiste des Emigrés, ont cette année suivi les travaux de notre 48e Congrès National.*

*Les Partis qui n'avaient pu se faire représenter se sont excusés ou ont adressé au Congrès leurs vœux fraternels, en particulier : le Parti Socialiste Autrichien, Mapaï d'Israël, Parti Social-Démocrate Suédois, Fédération Coopérative Commonwealth du Canada, Parti Social-Démocrate Danois, Parti Social-Démocrate Italien .*

## ALLEMAGNE

Franz BOEGLER, membre du Comité Directeur, Président de la Fédération du Palatinat.

Alfred NAU, membre du Comité Directeur, Trésorier général de la Fédération du Palatinat.

## BELGIQUE

Victor LAROCK, membre du Bureau du P.S.B., Ministre du Commerce extérieur.

Arthur GAILLY, député de Charleroi.

## ESPAGNE

Rodolfo LLOPIS, ancien Président du gouvernement républicain en exil, Secrétaire du Parti socialiste ouvrier espagnol exilé.

## GRANDE-BRETAGNE

Morgan PHILLIPS, Secrétaire général du Labour Party britannique, Président de l'Internationale socialiste.

## HOLLANDE

Herman VOOS, Président du Parti Travailliste hollandais.

VAN DER GOES VAN NATERS, membre du Comité Exécutif hollandais, député, membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et de la C.E.C.A.

## LUXEMBOURG

Michel RASQUIN, Ministre des Affaires Economiques et de la Prévoyance Sociale.

## SUISSE

Camille BRANDT, membre du Comité Directeur, Conseiller cantonal de Neuchâtel.

## INTERNATIONALE SOCIALISTE

Bjarne BRAATOY, Secrétaire de l'I.S.

## CONFERENCE SOCIALISTE ASIATIQUE

Mohamed Yusuf KAHN, Secrétaire du Parti Socialiste du Pakistan.

## BUND INTERNATIONAL

STERN, Secrétaire de la Section française.

# ÉLECTION DES ORGANISMES CENTRAUX

## I. — COMITE DIRECTEUR

| | |
|---|---|
| *Inscrits* | 362 |
| *Votants* | 356 |
| *Blancs ou nuls* | 25 |
| SUFFRAGES EXPRIMES | 331 |

### SONT ELUS

| | | |
|---|---|---|
| GAZIER Albert | 330 | voix |
| TANGUY-PRIGENT | 327 | » |
| LAURENT Augustin | 324 | » |
| LAMINE-GUEYE | 323 | » |
| PROVO Victor | 323 | » |
| MOLLET Guy | 321 | » |
| LOUSTAU Kléber | 319 | » |
| COUTANT Robert | 314 | » |
| COMMIN Pierre | 313 | » |
| PINEAU Christian | 313 | » |
| BRUTELLE Georges | 311 | » |
| BIDET André | 310 | » |
| LEENHARDT Francis | 310 | » |
| GUILLE Georges | 308 | » |
| BEGARRA Joseph | 304 | » |
| COURTOIS Jean | 304 | » |
| DEIXONNE Maurice | 304 | » |
| PHILIP André | 304 | » |
| NAEGELEN René | 303 | » |
| JAQUET Gérard | 301 | » |
| HERBAUT Pierre | 285 | » |
| TEXCIER Jean | 285 | » |
| DEPREUX Edouard | 276 | » |
| PEYRASSOL Lucien | 269 | » |
| GUYON Jean-Raymond | 264 | » |
| MARTET Urbain | 264 | » |
| PIC Maurice | 260 | » |
| OSMIN Mireille | 256 | » |
| RABIER Maurice | 251 | » |
| MARZORATI Jean-Jacques | 244 | » |
| METAYER Pierre | 244 | » |
| GAZAGNES Honoré | 239 | » |
| CORMIER Maurice | 238 | » |
| CHARLOT Jean | 237 | » |
| NOTTEBART Arthur | 235 | » |
| FUZIER Claude | 225 | » |
| CAZELLES Ernest | 214 | » |
| MOREAU Emilienne | 208 | » |
| COQUART Armand | 204 | » |
| COFFIN Lucien | 199 | » |
| MALACRIDA Henri | 199 | » |
| WEILL-RAYNAL Etienne | 190 | » |
| BOUTBIEN Léon | 185 | » |
| CLUZAU André | 181 | » |
| SYMPHOR Paul | 178 | » |

### Viennent ensuite :

FERRAT (178 voix), PIVERT, MULLER, RIMBERT, FARAUD, GUIRANDOU, HORNUNG, GOZARD, PONTILLON, LHONOREY, NAYROU, FOUCHERE, MIRANDE, LAVOQUER, COLTICE, EMICA, HUMBLOT et MISSA-LEVEILLE.

NOTA. — André Ferrat et Paul Symphor ayant obtenu le même nombre de suffrages, ce dernier a été proclamé élu au bénéfice de l'ancienneté dans le Parti.

*
**

## II. — COMMISSION NATIONALE FEMININE

| | |
|---|---|
| *Inscrits* | 100 |
| *Votants* | 97 |
| *Nuls* | 2 |
| SUFFRAGES EXPRIMES | 95 |

## SONT ELUES

### REGION PARISIENNE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| BRUNET Jeanne (Seine) | 94 | voix | PAQUITA Claude (Seine) | 86 | » |
| HARDY Augustine (S.-et-O.) | 93 | » | NOUBLANCHE Lucienne (Seine) | 85 | » |
| MENARD Juliette (Seine) | 90 | » | FOUCHERE Berthe (Oise) | 83 | » |
| BRUNSWIGT Betty (Seine) | 88 | » | BRET Lucienne (Seine) | 73 | » |
| CHAUMAIS Germaine (Seine) | 88 | » | | | |

### PROVINCE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CASSAGNES Marguerite (H.-G.) | 90 | voix | LALLEMENT Renée (Marne) | 77 | » |
| MAY Jane (Ht-Rhin) | 88 | » | BUTTET Odette (S.-et-M.) | 75 | » |
| JACQ Marie (Finistère) | 87 | » | LAVELLE Marcelle (Dordogne) | 68 | » |
| CHOQUET Olga (Nord) | 84 | » | MAUCHAUSSIER Raymonde (Côte d'Or) | 68 | » |
| GARROU Marie-Antoinette (Gironde) | 84 | » | MARSOL Jane (Aude) | 67 | » |
| FLORET Paule (Allier) | 83 | » | RAUZE Marianne (P.O.) | 65 | » |
| MERLE Marguerite (S.-et-L.) | 80 | » | RIVEREAU Marthe (Vienne) | 65 | » |

## Viennent ensuite

*REGION PARISIENNE.* — SALA Paule.

*PROVINCE.* — AGERON, BARRAUT-FAUGERE, MORIN et VAUTHIER ; ROUTIER (pas candidate).

***

## III. — COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

**Titulaires :**

ANGOUSSET Jean (Basses-Pyr.) ; BOURGEAIS (Seine) ; BAUDOU (B.-du-Rh.) ; CAZES (Seine) ; DELCLAUX (Gard) ; RENAUDEL (Seine) ; WEIL Maurice (Seine) ; JURQUET (Seine) ; RICHARD Maurice (Seine).

**Suppléants :**

RICHARD Marcel (S.-et-O.) ; DALIGAUX René (Seine-Maritime) ; ALIN (Marne).

***

## IV. — COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

SICARD Rémy (Seine) ; COLLET Robert (Sarthe) ; VEQUE Charles (Côte d'Or) ; BECART Etienne (S.-et-O.) ; MOULIN Désiré (S.-et-O.) ; ANDRE Arthur (Nord) ; JACQUE (Seine) ; MALROUX Paule (Tarn) ; DELABRE Camille (P.-de-C.).

***

*NOTA.* — Le Bureau de vote désigné par le Congrès pour ces différentes élections était composé des camarades : Albertini (remplaçant Lancelle, Seine) ; Gustave Robert (Pas-de-Calais) ; Marcel Bertrand (Nord) ; Boudet (Seine-et-Oise) ; Jenot (Sarthe).

# ERRATA

## I. — RAPPORT SUR LA LOI ELECTORALE (Weil-Raynal)

*(Bulletin Intérieur, n° 85, Juin 1956)*

**PAGE 12, 1re COLONNE, DERNIER ALINEA, 1re LIGNE**

*au lieu de :* Aussi bien l'on DUT examiner si le Parti Socialiste AVAIT

*lire :* Aussi bien l'on DOIT examiner si le Parti Socialiste AURAIT

**PAGE 13, 1er TITRE**

*au lieu de :* Scrutin de liste départemental majoritaire EN suivant la règle de la plus forte moyenne

*lire :* Scrutin de liste départemental majoritaire OU suivant la règle de la plus forte moyenne

**PAGE 14. 1re COLONNE, 5me ALINEA, DERNIER MOT**

*au lieu de :* péréquation automatique entre Départements de population INTEGRALE

*lire :* péréquation automatique entre Départements de population INEGALE

**PAGE 14, 1re COLONNE, ALINEA C), 9me LIGNE**

*au lieu de :* 3 députés occupant les 2 sièges de circonscription

*lire :* 2 députés occupant les 2 sièges de circonscription

**PAGE 14, 2me COLONNE, 5me ALINEA, 1re LIGNE**

*au lieu de :* Aussi bien, en raison de la CAUSE politique de la France

*lire :* Aussi bien, en raison de la CARTE politique de la France

**PAGE 14, 2me COLONNE, NOTE 2**

*au lieu de :* Sièges possibles (sièges de circonscription — sièges complémentaires possibles)

*lire :* Sièges possibles (sièges de circonscription + sièges complémentaires possibles)

⁂

## II. — VOTE DU CONSEIL NATIONAL (9 ET 10 JUIN) SUR LA PROPORTIONNELLE DANS LA DESIGNATION DES ORGANISMES CENTRAUX

*(Bulletin Intérieur, n° 86, Juin 1956, page 5)*

**Par suite d'une erreur typographique, la Fédération de l'Aude ne figure pas parmi les votants. En réalité elle a porté ses 72 MANDATS CONTRE LA PROPORTIONNELLE.**

⁂

## III. — ARTICLES REVISES DE NOS STATUTS

*(Bulletin Intérieur, n° 86, Juin 1956, pages 6 et 7)*

**ARTICLE 36**

*A la dernière ligne il manque le mot « LUI ».*

« il règle les questions que celui-ci LUI renvoie ».

**ARTICLE 50**

*Rédaction rétablie comme suit :*

Chaque Fédération nomme, dans son Congrès ordinaire annuel, une Commission Permanente Fédérale des Conflits composée e sept ou neuf membres, dont un tiers au plus d'Elus parlementaires, ayant au moins cinq années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun organisme exécutif fédéral.

Le Congrès National nomme chaque année, dans les mêmes conditions que le Comité Directeur, une Commission Nationale Permanente des Conflits composée de neuf membres, dont un tiers au plus d'Elus parlementaires, ayant au moins dix années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun autre organisme central.

Elle soumet un rapport au Congrès National et y est représentée par une délégation de deux membres avec voix consultative.

**ARTICLE 60**

*Supprimer le mot FAIRE dans le 2ème paragraphe.*

# SOUSCRIPTION

**Organisée par l'Entr'aide Ouvrière Française en faveur des Jeunes Soldats actuellement en Afrique du Nord**

*Le Parti Socialiste, pour marquer sa solidarité à l'égard des «rappelés» et «appelés» qui accomplissent leur devoir en Afrique du Nord, invite tous les Militants à répondre à l'appel qui lui est adressé* **par L'ENTR'AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE.**

☆ ☆

*Les fonds recueillis doivent être adressés à :*

L'ENTR'AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE

50, RUE DE RIVOLI, PARIS - 4e — C. C. P. 70-180 PARIS

***Ils seront exclusivement destinés à l'envoi de colis***

*Le Parti Socialiste s'inscrit en tête de cette souscription avec un versement de 1 million.*

## APPEL AUX SECRETAIRES DE SECTION

Prière aux Secrétaires de Section d'adresser à l'ENTR'AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE les noms et adresses des jeunes de leur commune à qui la Section souhaiterait que des colis soient envoyés en Afrique du Nord.



Coll. Fondation Jean-Jaurès

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg,
ARRAS (P.-de-C.)

FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

Le Gérant : Georges BRUTELLE
12, Cité Malesherbes, PARIS-9me